

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	26
Votants	26
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 10 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, , Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Robert CHAPOT, André GACHET, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Jean-Paul FERRE, Cyrille GENEVRIER, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Angelo MANIERI, Sébastien OLIVIER, Sébastien DE ARAUJO

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyrille GENEVRIER à Françoise BUSALLI, Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Alain MAISSE à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Sébastien OLIVIER à Christine FELIX, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Marine TOINON.

Délibération n°2023 07 06

OBJET : VOTE DE SUBVENTION – HANDISPORT – COMITE DEPARTEMENTAL LOIRE.

Vu le courrier du 04 janvier 2023 du Comité Départemental Handisport de la Loire représenté par son Président, M. Pierre BAYARD, sollicitant une demande de subvention afin de continuer à promouvoir les actions mises en place par le Comité (activités Pleine Nature, formation des futurs professionnels de l'encadrement sportif au domaine handisport,...)

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relative au contrôle sur les associations subventionnées,

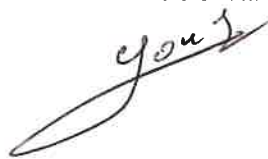
Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par le Comité Départemental Handisport de la Loire,

Considérant que les activités conduites par le Comité Départemental Handisport de la Loire sont d'intérêt communal,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (26 voix pour) :

- **une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros, au Comité Départemental Handisport de la Loire,**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023, section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574,**
- **d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de ces subventions.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 11 juillet 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Marine TOINON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :